

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°32/2023

Séance Ordinaire du 24 mai 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt et trois, le vingt-quatre mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance :

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, DURAND Christophe.

Procurations : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

Absent : /

Date de la convocation :

19/05/2023

Classement issu de la nomenclature

« ACTES »

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de créer à compter de ce jour le poste suivant:

- Agent de maîtrise : 30/35^{ème}

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit:

Temps complet	Temps non complet
1 Attaché	1 Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe à 27/35 ^{ème}
1 Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 25/35 ^{ème}
3 Adjoints Administratifs 2 ^{ème} classe	2 ATSEM 1 ^{ère} classe à 18/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2 ATSEM Principal 2 ^{ème} classe à 18/35 ^{ème}
1 Garde champêtre principal	1 Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe à 17,50 ^{ème}
1 Agent de Maîtrise	1 Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe à 15/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1 Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe à 15/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe à 17,50/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe à 17,50/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 27,50/35 ^{ème}
2 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17,50/35 ^{ème}
1 Agent de Maîtrise Principal	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 19,50/35 ^{ème}
1 Rédacteur territorial	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 30/35 ^{ème}
	2 ATSEM Principal 1 ^{ère} classe à 18/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe à 18/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe à 19.50/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe à 17.50/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe à 27/35 ^{ème}
	1 ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 30/35 ^{ème}
	1 Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 26.50/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 25/35 ^{ème}
	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 22,45/35 ^{ème}
	1 Agent de maîtrise 30/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal,

Ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création des postes énoncés ci-dessus à compter du jour de la présente délibération ;

APPROUVE à l'unanimité le tableau des effectifs ainsi modifié ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO



Délibération mise en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr/> le

La convocation du Conseil Municipal a été affichée et la liste des délibérations de la séance a été publiée. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.